

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 34 (1949)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50

Abonnements facultatifs en sus Fr. 2.—. Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall
Tél. (071) 2 73 31

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2 83 90

AU GUI L'AN NEUF!

par J. HEUBERGER, directeur de l'Union

Les satisfactions intimes du cœur et de l'âme ne sont pleinement éprouvées que si elles rejaillissent sur ceux que l'on aime, sur ceux qui sont unis par le travail, sur ceux avec qui l'on partage joies et soucis et qui communient à la même source d'idéal.

Tout au long de l'année qui vient de fermer ses portes, l'auteur de ces lignes a maintenu un étroit contact avec les Raiffeisenistes de la Suisse romande. Il a ressenti, jour après jour, un plaisir tout particulier à œuvrer avec eux et pour eux. Ces sentiments de grandes satisfactions se pressent à son esprit au seuil de l'an nouveau. Ils trouvent leur raison dans le resserrement des liens de sincère amitié, dans l'augmentation du dévouement et de l'attachement à la belle cause raiffeiseniste qui a sa source dans le noble devoir de l'amour du prochain et dans l'épanouissement de ces vertus chrétiennes, qui se sont exprimées dans différentes circonstances de manière tangible et sympathique, parfois même touchante. Les assemblées des fédérations comme le congrès de l'Union et notre activité de revision nous ont donné la conviction que les Raiffeisenistes suisses constituent un peuple de frères, une famille bien unie dans laquelle la plus grande joie des membres se manifeste par les services réciproques et où le bonheur des uns fait le bonheur des autres.

Si notre mouvement raiffeiseniste suisse enregistre de nouveaux et sensibles progrès, non seulement en chiffres mais aussi en résultats pratiques, nous les devons avant tout à l'enthousiasme que nous procure le sens social et moral

de notre œuvre, à la saine compréhension des buts essentiels de nos organisations : rendre service à la communauté, à la classe rurale qui, une fois de plus, sent le besoin de serrer les rangs autour de nos institutions d'entraide pour élever son niveau moral et intellectuel. Le fait que, parmi les 25 fondations nouvelles de l'année, 9 se trouvent en Suisse romande, est une nouvelle et belle preuve que l'idée du grand philanthrope Raiffeisen et de notre vénéré pionnier Traber y connaît une marche ascendante et conquérante. C'est le témoignage qu'en terre romande cette œuvre sociale est non seulement considérée comme une excellente arme dans l'âpre lutte pour l'existence, mais également pour élever la vie rurale au-dessus de la matière et de faire ressortir la noblesse du travail de la terre, de la conservation du sol comme préparation au bonheur éternel que le divin Maître nous a réservé.

Ces sentiments de légitimes satisfactions nous animent aussi en passant en revue les excellentes relations entretenues, basées sur un véritable esprit de fraternité, mais plus encore en constatant le bon esprit qui s'est manifesté partout, dans les différentes réunions de nos fédérations. Nous en voulons pour preuve la haute élévation de pensées émanant des rapports présidentiels qui traduisent une réconfortante interprétation de l'idée raiffeiseniste et une touchante fidélité aux principes de nos pionniers. Nous y ajoutons l'adoption spontanée et souvent solennelle des nouveaux statuts-types qui en soulignent formellement la base chrétienne propre

**Bonne et heureuse
Année**

à tous nos lecteurs.
collaborateurs et
amis

aux Caisses Raiffeisen, base chrétienne mise mieux en relief qu'elle ne l'est dans toute autre organisation économique du pays. Si la revision des statuts est marquée d'une pierre blanche dans les annales de notre mouvement, les Caisses de la Suisse romande avec leurs représentants dans les organes centraux, leurs présidents de Fédérations et leurs vaillants comités locaux en ont la plus grande part de mérites.

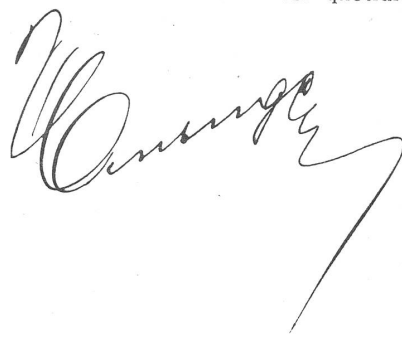
Cette vive satisfaction nous met dans l'agréable devoir d'exprimer nos remerciements profondément sentis et sincères à tous ceux qui ont contribué par leur activité et leur dévouement aux brillants résultats obtenus et que les chiffres illustreront mieux encore dans quelques semaines. Il n'est guère possible de traduire par quelques mots le réconfort puissant qui anime ceux auxquels est confiée la direction de notre organisation bientôt forte de 900 sections. La sincère collaboration dont ils sont assurés n'est pas monnaie courante au sein des différents autres mouvements économiques de notre chère Confédération helvétique. Si c'est pour eux un précieux encouragement à persévérer dans la tâche entreprise, c'est plus encore un impérieux devoir de se rendre digne de

la confiance témoignée et cela surtout par une continuelle augmentation des efforts et un rendement maximum de services aux Caisses affiliées selon le proverbe : toujours plus et toujours mieux.

Bien que les nuages assombrissent encore l'horizon international et recouvrent notre vie nationale d'un voile d'incertitude réservant à l'an nouveau peines et soucis, les constants succès et progrès de notre mouvement, le bel esprit et l'élan qui règnent dans nos milieux

dirigeants nous permettent de regarder l'avenir avec pleine confiance. C'est dans ces sentiments de joie sans mélange, de reconnaissance et de confiance que nous voulons franchir le seuil de l'an nouveau. Que la divine Providence qui, depuis tantôt 50 ans, a préservé notre œuvre de toute défaillance, nous conserve sa protection ! Que cette protection s'étende sur vous, chers Raiffeisenistes, sur vos familles, sur vos foyers ! Que la confiance inébranlable que vous mettez en la Providence soit

justifiée avant tout par l'accomplissement fidèle de votre devoir quotidien.



Directeur.

ALFRED RUBATTEL

membre du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Un deuil cruel vient de frapper la campagne vaudoise et tout particulièrement notre mouvement raiffeiseniste.

Lundi 13 décembre 1948 M. Alfred Rubattel, membre du Conseil d'administration de notre Association nationale, est mort subitement alors qu'il présidait une séance d'une des nombreuses organisations agricoles à laquelle il collaborait.

Fils du conseiller d'Etat vaudois Rubattel-Chuard, frère aîné de M. Rodolphe Rubattel conseiller fédéral, Alfred Rubattel était né le 28 mai 1895 dans son village d'origine, à Villarzel. C'est là qu'il fit ses premières classes. Puis sa famille s'étant installée à Lausanne, lors de l'élection de son père au Conseil d'Etat, il suivit pendant quatre ans les classes du collège scientifique cantonal, puis pendant deux ans les cours de l'Ecole cantonale vaudoise d'agriculture.

Après avoir fait des stages en Suisse allemande, son vœu avait été de retourner à la terre. Il compléta encore ses connaissances agricoles, puis reprit en 1918 le domaine paternel qu'il développa avec ardeur et conviction, aidé par sa vaillante épouse, élevant une belle famille, pendant de nombreuses années de dur labeur.

Une personnalité aussi marquante ne pouvait rester en dehors de la vie publique.

Alfred Rubattel joua un grand rôle dans son village natal. Nommé Conseiller municipal en 1923, il devint syndic en 1933, fonctions qu'il avait abandonnées en juillet dernier pour raison de santé. Sa magistrature fut marquée de nombreuses et heureuses initiatives dont bénéficia la commune.

Paysan dans l'âme, connaissant à fond tous les problèmes de la terre qui signifiait pour lui la réalité, la vie, le pays,



† ALFRED RUBATTEL

Alfred Rubattel collabora à presque toutes les grandes associations agricoles non seulement cantonales mais aussi nationales. Depuis 1942 il présidait avec une remarquable autorité la Fédération laitière vaudoise fribourgeoise, et faisait partie du Comité directeur de l'Union centrale suisse des producteurs de lait. Commissaire de district pour l'extension des cultures, il faisait partie également du comité directeur de l'Association forestière vaudoise, et trois jours avant sa mort la Chambre vaudoise d'agriculture rendait un bel hommage à son activité en l'appelant à faire partie de son Comité directeur. Il était également membre du Comité central de l'Union suisse des paysans. On le retrouvait également tou-

jours fidèle, dans tous les concours, aux comités et dans les jurys de la Fédération vaudoise des sociétés d'élevage de bétail bovin. Et nous ne citons là que les principales associations pour lesquelles il s'est dévoué sans compter.

Alfred Rubattel était un fédéraliste économique militant. Il désirait le développement des communautés conservant un caractère propre à leur génie et œuvrait constamment pour une meilleure cohésion et une discipline plus grande au sein des organisations agricoles auxquelles il collaborait.

Au militaire Alfred Rubattel avait été un dragon. Capitaine dès 1925, puis major et lieutenant-colonel, il fonctionna durant le dernier service actif comme officier de fourniture des chevaux.

Mais par dessus tout, nous honorons en Alfred Rubattel, le raiffeiseniste convaincu et militant, le collaborateur sincère de notre cause.

Il fut membre actif de la prospère Caisse Raiffeisen de Villarzel, dont il présida le Conseil de surveillance dès 1935, puis le Comité de direction dès 1947.

L'activité du défunt ne devait pas tarder à déborder du cadre de la Caisse locale.

En 1940, il était appelé à faire partie du Comité de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, dont il était vice-président.

Enfin, le 15 mai 1944, l'assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel le désignait pour faire partie du Conseil d'administration.

Partout où il siégea, Alfred Rubattel donna la pleine mesure de ses talents. On l'appréciait pour la droiture et la fer-

meté de son caractère jovial et ouvert, pour son dévouement, pour sa profonde connaissance des hommes et des choses. On l'estimait pour l'intense besoin qu'il avait de se répandre et de se dépenser pour autrui, pour ce qu'il y avait en lui d'humain et de compréhensif.

Il n'était pas un homme de la politique. D'une scrupuleuse correction, il aimait les situations claires et nettes, et marchait toujours droitement au but assigné. C'était sa force et le secret de l'ascendant qu'il exerçait.

A notre époque de normalisation à outrance, il avait su rester lui-même, tel que le terroir l'avait fait, sans apprêt et sans artifice, riche de ce trésor de bon sens et d'expériences concrètes que la vie confère à celui qui sait bien employer son temps.

Alfred Rubattel part en ne laissant que des regrets unanimes et sincères. Il a rendu à la cause du mutualisme de crédit en général et à notre association nationale en particulier d'excellents services et la communauté raiffeiseniste suisse tout entière gardera à sa mémoire un souvenir respectueux et reconnaissant. Nous exprimons à son épouse, à ses enfants, à sa famille, les sentiments de notre douloureuse sympathie et toute notre tristesse.

Les obsèques d'Alfred Rubattel qui se déroulèrent à Villarzel, le 15 décembre, prirent l'ampleur d'une touchante manifestation de deuil et de reconnaissance. De nombreuses couronnes et des fleurs à profusion témoignaient de la grande estime et de l'affection que le défunt s'était conquises auprès de tous. Une foule immense de plus de mille personnes était venue de partout pour rendre

hommage à ce bon citoyen. M. le conseiller fédéral Petitpierre, de nombreux membres des Chambres fédérales, plusieurs membres du Conseil d'Etat vaudois, des députés et de nombreuses délégations de toutes les autorités et organisations dont avait fait partie le défunt s'étaient joints à l'immense cortège qui traversa le village vers l'émouvante petite église où se déroula la cérémonie.

L'Union suisse était officiellement représentée par M. Eugster, président du Conseil d'administration, M. Ramu, membre du Conseil de surveillance et un délégué de la Direction, auxquels s'étaient joints M. Maillard, président, et plusieurs membres de la Fédération vaudoise ainsi que de nombreux raiffeisenistes de près et de loin.

Après que le pasteur qui présidait le culte eut apporté à la famille si brutalement éprouvée les consolations de l'Evangile et rendu un émouvant hommage au bon et fidèle serviteur de son pays que fut Alfred Rubattel, M. Mayor, syndic de Villarzel, exprima avec émotion le deuil de la population broyarde et le chagrin du village. Puis, M. le colonel-divisionnaire de Muralt, ami personnel du défunt, évoqua les traits du lieutenant-colonel de cavalerie, chef toujours humain, conscient de ses devoirs et ardent patriote.

Le témoignage imposant de regret ainsi rendu à un citoyen qui fut un grand modeste eut quelque chose d'émouvant, de reconfortant aussi parce qu'il est bon de constater que des hommes de notre pays, qui ont œuvré dans l'oubli de soi pour le bien de tous, laissent derrière eux un vaste sillage d'estime et d'affection qu'ils n'auraient su ou voulu imaginer.

Une nouvelle année

Ce n'est pas seulement pour me conformer à la tradition que je viens offrir aux aimables lecteurs du *Messenger Raiffeisen* mes souhaits de bonne et heureuse année. C'est aussi pour satisfaire un désir de mon cœur passionné pour l'œuvre sociale des Traber et des Rochat, car je voudrais vous savoir tous heureux. Et quand je dis tous, j'entends bien n'exclure personne, pas même ceux qui ne partagent pas notre foi en la puissance de nos institutions.

I

Et tout d'abord ce que je demande au Tout-Puissant pour tous, c'est le bien

infini qui n'est autre que Dieu lui-même. Le renouvellement d'une année nous rappelle que le temps passe vite. Chaque année, chaque jour nous disent que la vie terrestre nous fuit, que la seule qui demeure est la vie éternelle.

Hélas ! à combien le Christ pourrait redire la parole adressée à la Samaritaine : « Si tu connaissais le don de Dieu ! » Par dessus tout, je souhaite ardemment que Dieu ne soit pas un étranger, un méconnu, un délaissé parmi les Raiffeisenistes ; mais que tous le reconnaissent comme le Père infiniment bon qu'on prie et qu'on aime : « Père, que ton règne arrive ! »

II

Ce que je demande ensuite, c'est la prospérité de notre chère Patrie. Nous sentons encore, malgré la cessation des hostilités, la haine grandir entre les hommes. Après les douloureuses années de guerre, durant lesquelles notre pays s'est montré si admirable dans ses œuvres de secours, par le ressort extraordinaire que Dieu a donné à notre tempérament suisse, notre Patrie a tenu et excite l'admiration du monde.

Dans les difficultés internationales, la Suisse a encore besoin de Dieu. Nos gouvernants ne l'oublient pas, il est de notre devoir de prier avec eux.

III

Enfin ce que je demande, c'est le bonheur dans nos foyers et pour nos institutions.

Or, la famille n'est heureuse que si la base est consolidée par Dieu même. Sans quoi, la tempête soulevée par les mœurs légères, les caractères irascibles, les sautes d'humeur, peut y jeter des troubles profonds, voire même la détruire. Donnons à nos enfants une éducation chrétienne par le sacrifice. Elevons-les pour en faire des hommes comme il faut, maîtres d'eux-mêmes et de leurs passions. Maîtres d'eux-mêmes, ils deviendront maîtres des autres en jouissant d'une grande influence dans le monde.

Espérons que cette année nous apportera la paix durable dans la justice et dans la charité. On venait de terminer la pose du premier câble télégraphique entre l'Europe et les Etats-Unis. On demanda alors au Président Lincoln : « Quelle parole voulez-vous faire passer tout d'abord à travers l'océan ? » Lincoln se recueillit un instant puis il dicta : « Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » Il n'est pas de louange plus sainte : « Gloire à Dieu toujours ! » Il n'est pas de vœu plus précieux : « Paix aux hommes de bonne volonté ». A l'aube de 1949, je peux redire avec Traber : Paix aux raiffeisenistes de bonne volonté.

L'an nouveau sera ce que nous le ferons. Raiffeisenistes suisses ayons le courage de travailler dans nos âmes, dans l'âme de nos frères, par l'action et le dévouement au moyen de nos institutions Raiffeisen qui doivent être des écoles de solidarité.

Gardons les consignes évangéliques et l'année 1949 sera excellente, quoiqu'il arrive, pour les Raiffeisenistes suisses, pour nos chefs et notre Patrie.

V. Raemy.

Le pionnier Traber et les principes Raiffeisenistes

(Suite *)

4. Prêts et crédits aux sociétaires seulement

Pour se procurer les capitaux nécessaires à l'exercice de son activité, la Caisse Raiffeisen institue une caisse d'épargne, émet des obligations et reçoit des dépôts d'argent en compte courant. Elle accepte des placements de tout le public, donc également des personnes qui ne sont pas sociétaires.

En revanche, des prêts et crédits ne sont consentis qu'aux sociétaires seulement. Il s'agit là d'une règle fondamentale et essentielle de la Caisse Raiffeisen. Cette importante disposition n'est malheureusement pas toujours bien comprise et admise. Elle appelle donc un commentaire étendu. Cette règle fondamentale se justifie comme suit :

1. Effectués aux sociétaires seulement, c'est-à-dire à des gens qui sont bien connus, les prêts et crédits offrent une plus **grande sécurité**, ce qui atténue les risques de la responsabilité solidaire.

2. Etant sociétaire, donc souscripteur d'une part sociale et garant solidaire, le débiteur a des intérêts évidents dans l'association, à la prospérité de laquelle il contribuera tout naturellement; il peut dire avec satisfaction et fierté : « c'est aussi ma Caisse ! »

3. La qualité de sociétaire est aisée à acquérir : il est certainement possible à celui qui fait état de sa solvabilité pour obtenir un prêt de payer un modeste droit d'entrée et de souscrire la part sociale statutaire.

4. Tous les sociétaires doivent répondre solidairement des engagements de l'association; il convient logiquement que le débiteur qui met la Caisse à contribution et bénéficie ainsi des avantages qu'elle procure, aide également à en supporter les charges, c'est-à-dire participe à la responsabilité solidaire.

5. Donnant une large assise et plus de consistance à la responsabilité solidaire, cette disposition en écarte totalement les risques; la garantie illimitée des associés n'a ainsi effectivement plus pour but que d'assurer le crédit de l'association. — Et surtout n'allons pas croire que la co-responsabilité générale des débiteurs pour les engagements de la coopérative soit sans valeur. La Caisse Raiffeisen ne doit accepter comme sociétaire que des personnes qui entendent se laisser aider et guider, qui sont également susceptibles d'être aidées, qui ont la ferme volonté de s'affirmer, d'assurer leur existence, de faire prospérer leur exploitation ou entreprise, des personnes qui entendent toujours faire honneur à leurs affaires. Les qualités professionnelles et morales ainsi exigées des débiteurs donnent une

indéniable valeur à la responsabilité qu'ils assument.

6. Chez les banques capitalistes le bénéfice va dans la poche des actionnaires et au « gros tas ». Les Caisses Raiffeisen, elles, entendent jouer un rôle de régulateur, combler le fossé qui existe entre le capital et le travail, servir le bien commun; elles veulent que le bénéfice du marché de l'argent aille à ceux qui ont contribué à le réaliser, aux débiteurs qui paient des intérêts. C'est pourquoi elles demandent que le débiteur soit sociétaire, afin qu'il profite du bénéfice (comme co-propriétaire du fonds de réserve) tout comme le riche. Cette disposition est ainsi une manifestation de justice chrétienne et de désintéressement; elle fait de la Caisse Raiffeisen la banque par excellence des petites gens, une institution d'utilité publique.

7. Le principe de ne prêter qu'aux sociétaires seulement garantit la continuité d'existence de la Caisse Raiffeisen. Si le sociétariat n'était pas obligatoire, on pourrait craindre que la plupart des débiteurs ne se donnent pas la peine de demander leur adhésion à la société. On verrait alors ainsi le fonds de réserve devenir la propriété de quelques personnes seulement qui seraient alors facilement tentées de dissoudre la société aux fins de se partager la fortune sociale. Tous les débiteurs étant sociétaires, un prononcé de dissolution devient quasi impossible. Cette disposition quadruple le nombre des sociétaires et atténue proportionnellement les risques d'une dissolution. Les débiteurs seront naturellement les premiers à voter contre une liquidation qui les obligerait à rembourser leurs emprunts, à fournir peut-être de nouvelles garanties ou à emprunter ailleurs, où ils devraient payer des intérêts plus onéreux. Le principe de ne prêter qu'aux sociétaires seulement assure ainsi à la Caisse Raiffeisen une existence durable et préserve de ce fait la communauté de dommages sociaux.

8. Tous les prêts et crédits doivent être suffisamment garantis par cautionnement, nantissement de titres ou gage immobilier, de manière que l'association ne coure aucun risque de perte.

(A suivre.)

Pensées

Toute liberté est une fonction. Elle n'appartient pas en soi à l'individu, elle ne lui appartient qu'en fonction du rôle social qu'il doit remplir.

* * *

Quant à ceux qui prétendent qu'on peut réussir en quelque chose sans travail et sans peine, ce sont des empoisonneurs.

Benjamin Franklin.

De l'honnêteté, de la loyauté en affaires

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale du 28 nov. 1948 par M. **Henri Monnard**, curé-doyen, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand).

Permettez-moi d'aborder une question d'ordre général qui me paraît importante pour la bonne administration de nos Caisses. Certains événements qui se sont produits ces derniers temps dans notre canton et au dehors, n'ayant, il est vrai, aucun lien direct avec nos Caisses, et certains faits auxquels nos Caisses sont directement intéressées, m'ont poussé à vous dire quelques mots de l'honnêteté, de la loyauté en affaires.

Il y a toujours eu et il y aura toujours des hommes à l'affût des occasions de gagner de l'argent par des moyens malhonnêtes. La guerre et le rationnement ont provoqué une magnifique efflorescence de marché noir. Je ne parle pas des œufs, du lait ou du beurre vendus sans coupons, mais au prix normal, par un producteur, à une famille dans le besoin. Je parle des trafiquants qui ont gagné beaucoup d'argent au détriment du ravitaillement normal du pays. Leur but était bien de s'enrichir et non de rendre service. Combien de nos gens ont trempé dans ces combinaisons malhonnêtes, tentés qu'ils étaient par l'appât du gain ? Les journaux nous ont apporté maints exemples de tricheries, même dans des livraisons à des œuvres de bienfaisance comme la Croix-Rouge. Et puis, c'est le trafic clandestin de l'or, les fausses déclarations de domicile, tout autant de choses qui rapportent mais qui sont des malhonnêtetés. Fait plus triste encore, ce ne sont pas seulement des gens du peuple qui sont compromis, mais plus encore des hommes et parfois des personnalités appartenant à la classe dite dirigeante. Quand on voit ce qui se passe dans le monde des affaires, on se demande parfois si la morale a encore quelque chose à faire dans ce milieu. Pour beaucoup être honnête signifie être naïf; réussir et gagner de l'argent est la seule loi, elle justifie toute malhonnêteté. Eh bien non ! il faut appeler les choses par leur nom : un faux est toujours un faux, qu'il profite ou qu'il ne profite pas à celui qui le fait; un faux est toujours un faux, même s'il rapporte à la communauté, même s'il est fait en faveur de personnes honorables. Une tricherie dans la qualité ou la quantité des livraisons, qu'elle soit faite au détriment de l'Etat, de l'armée ou de particuliers, est toujours un vol, rien ne saurait la justi-

* Voir également Nos 10, 11 et 12 du *Message* de 1948; il s'agit ici de l'exposé des principes Raiffeisen fait par le curé Traber dans sa brochure *Raiffeisenverband et Zentralkasse in der Schweiz*, parue en 1911.

fier. Ne voit-on pas, parfois, même dans l'administration communale, utiliser des subterfuges qui sont carrément des faux. On croit les justifier en disant que c'est l'avantage de la commune. Cette justification n'en est pas une.

Messieurs, nous ne devons pas nous laisser ébranler par la réussite trop fréquente de trucs malhonnêtes. Il est évident d'autre part qu'il faut savoir distinguer entre habileté et malhonnêteté. Il est des gens adroits qui ont le sens des affaires, qui travaillent et qui réussissent, nous ne pouvons leur en vouloir. Savoir acheter et vendre au bon moment, prévoir des hausses ou des baisses est un art, mais non un vol. Nous avons le droit et même le devoir d'être habiles en affaires, mais nous avons aussi le devoir d'être justes, honnêtes, loyaux. Notre conscience, si nous ne l'avons pas aveuglée, nous avertit de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, nous n'avons qu'à la suivre.

Notre mouvement Raiffeisen est à base de justice et d'honnêteté. Nos Caisses n'ont-elles pas contribué à lutter contre les abus de certaines officines de crédit et même de certaines banques ? Notre programme n'est-il pas : taux avantageux pour déposants et emprunteurs, prêts et crédits à qui les mérite, dévouement des organes dirigeants, exclusion de profits illicites, de dividendes, Gardons jalousement et appliquons scrupuleusement ces principes qui sont des principes chrétiens en opposition évidente avec les principes trop souvent appliqués en affaires. Ne ferions-nous que cela que nous rendrions déjà un grand service à la communauté en maintenant haut les principes de l'honnêteté et de la morale chrétienne.

Il peut se poser, pour le caissier en particulier, certains cas de conscience qui ne sont pas faciles à résoudre. Celui-ci peut savoir par exemple que certains dépôts ne sont pas déclarés à l'impôt, que certains clients usent même de subterfuges pour cacher leur fortune réelle. Que doit faire le caissier ? Il doit tenir ferme à deux principes : secret bancaire absolu qui ne lui permet aucune indiscretion ni directe ni indirecte ; et d'autre part, aucune déclaration fausse, aucune opération en contradiction avec la loi, la morale, donc avec la loyauté. Je prends quelques exemples. Un client possède un compte courant hypothécaire ; juste avant le nouvel-an, il vient prélever toutes ses disponibilités. Le caissier peut bien penser que le client agit ainsi pour augmenter ses dettes à la déclaration d'impôts ; peut-il refuser une telle opération ? certaine-

ment non, car un prélèvement n'a rien en soi de répréhensible et le client a le droit de le faire en tout temps. C'est à lui de déclarer dans sa feuille d'impôts l'argent en poche mais le caissier n'a pas à s'inquiéter de sa manière de faire. Par contre si le fisc demande plus tard un relevé complet du compte courant, le caissier n'aura pas le droit de modifier les opérations, d'en ajouter ou d'en retrancher, même si le résultat final est juste. A plus forte raison n'aura-t-il pas le droit de faire de fausse déclaration, diminuant par exemple le solde d'un carnet d'épargne et d'un compte courant créancier en augmentant le solde d'un compte débiteur.

Le caissier n'a pas le droit non plus de tricher le fisc dans le calcul de l'impôt anticipé ou des impôts dus par la Caisse. C'est une question de loyauté sur laquelle on ne doit pas transiger.

On me posera peut-être la question des fonds secrets, des réserves cachées. Ne sont-elles pas une tricherie ? Je répondrai carrément non, car il s'agit là d'une chose admise auprès de tout établissement financier et même d'autres sociétés, même banques d'Etat, chose tacitement acceptée par les organes du fisc.

Le rôle profond des coopératives agricoles

Les coopératives agricoles doivent accorder à la petite propriété quelques avantages de la grande, notamment pour l'achat et la vente des produits. Elles jouent en la matière un rôle économique. Indépendamment de ce rôle, elles en remplissent un autre tout aussi important ; celui d'éducateur.

La semaine dernière, nous avons, à cette même place, signalé deux caractéristiques du paysan que nous avons dénommées « constantes paysannes », soit : l'amour de la liberté intégrale et le peu de solidarité. Ces constantes limitent la défense des intérêts des paysans. Sous une forme absolue, elles font nettement obstacle à la viabilité des petites exploitations agricoles.

On ne peut supprimer ces constantes, car elles sont la résultante et elles sont liées intimement aux travaux de la terre, surtout de la petite exploitation. Cependant, si l'exploitation paysanne ne doit pas disparaître, il faut chercher à atténuer les mauvais effets de ces constantes.

Plus l'homme vit où exerce son activité seul, dans l'isolement, loin de ses semblables, plus il devient égoïste. C'est naturel. Au contraire, la vie en commun

rend plus compréhensif, fait mieux comprendre les réalités, les besoins des autres. Nous entendons par vie commune, non seulement les conversations générales, la franche camaraderie, mais surtout la vie dans le cadre de la communauté d'intérêts et plus encore dans les milieux d'intérêts opposés.

Quand on n'a pas les frottements nécessaires, on envisage les choses de la vie sous l'angle exclusif de son milieu. Si le paysan juge la situation de l'agriculture de son canton ou de son pays exclusivement d'après sa propre situation ou celle de son village, il ne peut pas se faire une opinion juste sur l'ensemble.

La coopérative agricole du village (société de laiterie, syndicat d'élevage, société d'agriculture, caisse de crédit mutuel, association de sélectionneurs, société de battage, société du moulin, etc.) est le creuset de premier rang où les idées s'échangent et se heurtent pour se fondre et former un tout utilisable après que chacun ait fait une légère concession sur son opinion primordiale ou ait dû s'incliner devant la majorité des voix.

Le creuset du deuxième rang sera les coopératives régionales et cantonales. L'agriculteur qui y participe apporte l'opinion de son hameau, de sa localité ; il se rend compte, pendant la discussion, que ses collègues d'autres villages expriment des avis différents. Il rentre souvent chez lui après une assemblée, constatant qu'il a dû reviser son jugement premier en face des faits qui lui étaient inconnus.

Le creuset de troisième rang est constitué par les coopératives ou fédérations suisses. Ici, un jeu semblable se joue comme sur le terrain cantonal.

Ces trois échelons : local, cantonal et national, sont indispensables pour élargir l'horizon comme aussi pour rester sur le terrain des réalités.

Les coopératives agricoles sont irremplaçables parce qu'on y discute aussi bien d'intérêts immédiats qui se traduisent en francs et centimes que des questions de portée générale, à longue échéance. Les caractères des participants se découvrent sous leur forme la plus vraie, sous leur plus pure authenticité. Les masques sont jetés.

Les coopératives agricoles sont donc précieuses à plus d'un titre ; elles sont le baromètre, le visage de l'état d'esprit chez leurs adhérents. Elles connaissent comme toute personne physique, aussi des hauts et des bas.

(dans la *Terre vaudoise*.) H. Blanc.

L'emploi des machines en agriculture

Si les paysans veulent améliorer leurs conditions de vie, il est nécessaire qu'ils augmentent leurs bénéfices en abaissant le prix de revient dans l'agriculture.

Comment parvenir à diminuer les frais de production.

Nos autorités préparent une législation pour protéger notre agriculture. Mais, comme l'a dit le conseiller fédéral von Steiger, le 6 novembre 1945 à l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans : «Tous les efforts faits en vue de créer une bonne loi sur l'agriculture restent des demi-mesures, si une attention spéciale n'est pas vouée à la formation professionnelle et aux recherches agricoles, aux institutions de caractère social, en particulier au contact de service».

Il est bien vrai que nos agriculteurs n'ont pas encore tiré tous les avantages possibles de nos associations agricoles. Ainsi au lieu de se grouper et de s'entendre pour l'achat de machines agricoles, ils préfèrent avoir chacun leurs machines ou continuer de travailler avec des instruments périmés. Dans «l'Economie rurale», le Dr Laur montre que les machines entraînent de gros frais annuels; environ 20 % seraient dépensés en pure perte.

Si les agriculteurs d'une commune ou d'une région constituaient un syndicat pour l'achat et l'emploi de machines, on en achèterait moins et les frais seraient diminués.

Sans doute, pour arriver à la constitution de ces syndicats, pour faire comprendre à tous l'utilité de s'associer, il y a bien des préjugés et des routines à vaincre. Il y a des villages où l'on pense que la jalousie, l'étroitesse d'esprit empêcheront les agriculteurs de mettre sur pied des syndicats pour réaliser des économies.

Il faut que dans chaque localité de la campagne et de la montagne, les hommes généreux, énergiques, intelligents se mettent en avant et donnent l'exemple. De ces hommes, il doit s'en trouver dans chaque commune.

Ce serait folie d'attendre, avant d'agir, que les petits paysans fassent faillite et que les industriels et les gros paysans, ou peut-être même l'Etat, rachètent leurs domaines. On verrait alors se créer un régime de féodalité où une poignée d'hommes riches et puissants domineraient un prolétariat agricole.

Travailler dans le sens de l'entente et de la collaboration, c'est sauver l'exploitation familiale menacée par le capitalisme libéral ou étatiste. *M. Bd.*

Une banqueroute qui doit retenir l'attention

«Mardi a eu lieu à l'Office des faillites de Genève, la première assemblée de la société «**Diffusion industrielle S.A.**» dont les administrateurs Jules Mariot et Raymond Denat, contre lesquels de nombreuses plaintes avaient été déposées, ont été arrêtés au début du mois. On compte actuellement une centaine de créanciers et le passif de la société atteint jusqu'ici 450.000 fr. Le montant des traites mises en circulation par cette officine et dont une bonne partie ont été escomptées sans que les personnes qui les ont signées aient obtenu de contre-partie, atteindrait quelques deux millions de francs. Une dizaine de banques de la place auront à recouvrer des effets allant de 5000 à 100.000 fr. qu'elles ont escomptés au profit de la société industrielle».

(Les journaux).

* * *

En lisant ce communiqué, nombre de gens auront simplement pensé qu'il s'agissait là d'une de ces affaires, hélas fréquentes aujourd'hui, où quelques escrocs dilapident les fonds avancés par des spéculateurs ou chevaliers d'industrie, amateurs de pêches en eaux troubles, dangereuses il est vrai, mais fructueuses lorsqu'elles réussissent.

Cette affaire est en réalité beaucoup plus grave. Elle mérite de ce fait d'être étudiée plus à fond, afin d'en tirer quelques leçons pour l'information populaire.

La «**Diffusion industrielle S.A.** — Société de financement» à Genève était une de ces officines de crédit qui, à grand renfort de publicité dans une presse complaisante offrent au public des prêts avec ou sans cautions à des conditions des plus onéreuses. Nous avons connaissance de maints cas où les débiteurs qui ont recours aux services de ces institutions ont dû payer pour le capital effectivement emprunté jusqu'à 43,6 % sous forme d'inérêts, commissions, taxes et frais.

Nous avons par hasard sous les yeux un prospectus de cette «**Diffusion industrielle S.A.**», document intéressant que nous avait remis à l'époque un de nos aimables correspondants en attirant notre attention sur cette entreprise.

Selon ce prospectus, cette société accordait des prêts avec ou sans aval à toute personne solvable. La demande de prêt était examinée moyennant le versement préalable de Fr. 4.— à Fr. 7.50. Si le prêt était accordé l'emprunteur devait signer une Reconnaissance-cession et un certain nombre de billets à ordre. L'intérêt était calculé sur la base de 1 ½ % par mois, soit 18 % l'an, taux nominal maximum prévu par la loi genevoise, plus évidemment encore les «petits frais» : frais d'enquête, de con-

trôle, d'inscription, etc. «Usez du crédit judicieusement et dans un but utilitaire — disait le prospectus —, ne dépassez en aucun cas les possibilités de votre budget, de cette manière les contrats se termineront à la satisfaction des deux parties. Notre règle : Compréhension, Rapidité, Discrétion. Pour vous : Satisfaction. Simplicité. Profit ! »

Il semble qu'une telle entreprise ne pouvait être que lucrative ! Et pourtant elle est aujourd'hui en faillite et les deux administrateurs sont sous les verrous. Il y a un passif de 450.000 francs. Où a passé cet argent ? Peu nous en chaut en l'occurrence. Ce ne sont pas la centaine de créanciers qui sont l'objet de notre compassion, car ils devaient connaître les risques qu'ils couraient en finançant une entreprise de cette nature qui leur offrait certainement des taux mirobolants.

Ceux que nous plaignons dans toute cette affaire, ce sont les pauvres diables de débiteurs. Le communiqué ne nous apprend-il pas en effet que le montant des traites signées par eux et mises en circulation par l'entreprise et dont *une bonne partie ont été escomptées sans que les personnes qui les ont signées aient obtenu de contre-partie !* atteindrait quelque deux millions de francs.

Cela est-il vraiment possible ? Comment ces personnes ont-elles pu remettre des effets signés au prêteur avant même que celui-ci fasse mine de leur remettre de l'argent en contre-partie ? C'est une imprudence qui leur coûte bien cher aujourd'hui. Hélas ! celui qui a besoin d'argent à tout prix et qui s'adresse à de semblables offices de crédit acceptera de signer tout ce qu'on lui présentera... même sa propre condamnation à mort. Se représente-t-on la pénible situation dans laquelle se trouvent actuellement ces pauvres gens ? Déjà dans une situation précaire — sinon ils n'auraient pas recouru à une semblable officine — ils devront payer la somme qu'ils désiraient obtenir, mais qu'ils n'ont pas touchée. Il leur reste certes la satisfaction de déposer une plainte pénale, mais ils ne seront pas libérés de la signature qui leur a été extorquée. Une semblable exploitation de la gêne des gens est une action honteuse.

On se souvient qu'en 1944, deux magistrats romands, MM. Adrien Lachenal (Genève) et Antoine Vodoz (Vaud) avaient déposé au Conseil national une motion invitant le Conseil fédéral à examiner quelles mesures on pourrait prendre pour prévenir et réprimer l'usure, notamment dans le domaine des petits

crédits et parer au dangereux état de chose qui existe actuellement.

Après avoir posé un diagnostic très sûr et exprimé de très sages réflexions, le Conseil fédéral, dans son rapport, énonça malheureusement une conclusion assez inattendue et décevante : on admettait le mal, mais on se résignait à n'y point trouver de remède immédiat. Une loi fédérale compliquerait les choses disait-il. Comment soumettre à un contrôle efficace toutes les opérations ? Où fixer la limite d'un taux inadmissible ? On se donnerait bien de la peine sans pouvoir empêcher, hélas ! les petites gens, pressés par le besoin, de tomber entre les mains d'aigrefins assez adroits pour passer entre les mailles du filet. Il convient de développer l'activité des banques sérieuses et des coopératives de crédit. Eclairons l'opinion publique sur les dangers de ces emprunts dans ces officines spéciales de crédit. Eduquons l'emprunteur. Laissons enfin les cantons qui ont promulgué des lois faire leurs expériences et nous verrons plus tard. Ainsi s'exprimait, en substance, le rapport du Conseil fédéral.

On se souvient également que lors de la discussion de ce rapport au Conseil national, le motionnaire Lachenal avait donné une réponse fulgurante au conseiller fédéral Nobs qui défendait le point de vue de ses experts et de la Commission saisie de cette affaire. « N'est-ce pas un peu naïf de tout attendre de la sagesse des hommes, de l'éducation populaire ? rétorqua à cette occasion M. Lachenal. Est-ce par des prêches qu'on a réprimé les abus de l'alcoolisme ? Suffit-il de placer des écriteaux invitant les automobilistes à la prudence pour qu'il n'y ait pas d'accident ? Vous attendez le salut de l'Association des banquiers qui vous a écrit une belle lettre ? C'est touchant... ! Ainsi s'exprimait à peu près le Conseiller national Lachenal.

Il avait raison. L'expérience le démontre et la débâcle de la « Diffusion industrielle » le prouve à nouveau. Ce n'est pas par des mesures anodines qu'on chassera ces requins de la finance bancaire que sont ces officines de crédit et autres bureaux de financement.

Il faut que la presse attire l'attention du public sur les dangers de certains emprunts dit le Département fédéral des finances... Certes, mais cette information n'a aucun effet tant que cette même presse (journaux, revues professionnelles, magazines) continuera à publier à profusion les annonces de ces officines. Elle serait même paradoxale !

Le Département fédéral des finances avait également sollicité l'Association suisse des banquiers de ne pas accorder de crédits, notamment à refuser le réescompte des effets de change présentés par ces officines douteuses. L'Association des banquiers avait assuré sa collaboration. Malgré cela, que devons-nous constater aujourd'hui ? Que pas moins de 10 banques ont accepté de réescompter des effets de change de cette « Diffusion industrielle S.A. » qu'elles devaient pourtant connaître, et cela pour deux millions de francs ! A ces banques incombera aujourd'hui la tâche de tordre le cou aux pauvres diables de débiteurs, de leur faire payer des effets dont ils n'ont pas même touché la contre-valeur !

On peut certes reprocher à des quantités de gens leur candeur et la facilité avec laquelle ils se laissent duper par des aigrefins de tous poils. Il est vrai que les avertissements et l'expérience d'autrui ne servent pas à grand-chose et que probablement dans quelques mois il y aura de nouveaux tondus.

Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de constater que les banques et la presse pourraient faire beaucoup plus pour la solution du délicat problème du crédit usuraire, les premières en refusant notamment le réescompte d'effets de change de ces officines de crédit et la seconde en empêchant leur dangereuse publicité, et tous les deux... en subordonnant quelque peu leurs intérêts particuliers au bien commun.

Les cagnottes... une mauvaise et dangereuse forme d'épargne

On sait qu'il existe dans de nombreux cafés de nos villes et villages romands une soi-disant caisse d'épargne, une « cagnotte », qu'alimentent, semaine après semaine, dimanche après dimanche, les clients réguliers.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le relater, ces caisses d'épargne d'auberge ne favorisent que tout relativement l'esprit d'économie et de prévoyance. Dame ! elles sont souvent une excellente excuse. On ne va pas au café, mais... à la caisse d'épargne ! Et comme le capital est partiellement utilisé à la fin de l'année pour offrir un cadeau à Madame, tout va pour le mieux...

A la condition bien entendu que les épargnants récupèrent leur argent, en qui n'est pas toujours le cas. Nous relevons l'année dernière déjà le cas d'un membre d'une cagnotte de café de F.

qui devait retirer à la fin de l'année les Fr. 1,800.— qu'il avait versés et qu'il pensait utiliser pour payer les meubles de son jeune ménage. A Noël il eut le désagrément d'apprendre que le caissier les avait employés pour son usage personnel. Une semblable mésaventure était arrivée, cette fois au caissier d'une cagnotte d'un café du bourg de G. où la sommelière avait mangé la grenouille !

Des cas semblables se reproduisent pour ainsi dire chaque année et un peu partout, lors de la fatale reddition des comptes de fin d'année.

C'est ainsi que tout dernièrement dans un café de F. les membres de la société d'épargne, « La Dèche » — il y a des noms prédestinés — attendaient leur caissier, en se félicitant d'avoir été si prévoyants et en échafaudant de miraboliques projets d'emploi de l'argent qu'ils allaient toucher. Mais l'heure passait et le caissier ne venait toujours pas. On alla le quérir à domicile, il n'y était pas. Après maintes recherches et démarches, il fallut se rendre à l'évidence : le caissier avait disparu avec les 9,000.— francs des épargnants. La police fut alertée et réussit, au milieu de la nuit, à mettre la main au collet de l'infidèle caissier qui a été incarcéré, ce qui ne saurait évidemment consoler complètement les membres de « La Dèche » qui y retombent à l'instant le moins propice.

La morale de ces histoires est qu'il est préférable de placer ses économies dans une Caisse d'épargne ou établissement bancaire où il est en sûreté, où il rapporte intérêt et où on est sûr de pouvoir l'obtenir en cas de besoin.

La Caisse Raiffeisen, en particulier, favorise l'épargne du sou. C'est elle qui sera la véritable « cagnotte » du village !

Choses et autres

* **La Suisse ne peut plus prêter à l'étranger.** — « Une économie suisse saine est dans l'intérêt de l'Europe entière », tel est l'argument fondamental du Conseil fédéral pour justifier la réserve qu'il s'impose dans l'octroi de crédits à nos partenaires commerciaux.

Cela ne signifie nullement, spécifie notre gouvernement dans son dernier rapport sur les mesures de défense économique envers l'étranger, que la Suisse se désintéresse de la reconstruction de l'Europe. Au contraire, elle reste pleinement consciente de la nécessité d'une collaboration de tous les Etats européens pour assainir l'économie du continent et se rend parfaitement compte qu'elle a grand intérêt à la stabilité économique et financière des pays qui sont ses fournisseurs et ses clients.

De son propre chef parfois, sous la pression de sollicitations plus ou moins impérieuses d'autres fois, la Suisse a déjà pris

une part importante à la reconstruction économique.

Dans le cadre de cette action jouent un rôle particulièrement efficace les crédits ouverts par la Confédération en vertu d'accords de paiements.

Des crédits ouverts à la Belgique, au Luxembourg, à la France, à la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, à la Norvège, et à la Suède, d'un montant total de 706 millions de francs, étaient absorbés, le 30 juin dernier, jusqu'à concurrence de 588,5 millions.

La Suisse ne saurait se faire, en tant qu'Etat, le banquier de l'Europe. Le Conseil fédéral estime que, par rapport à sa situation et à ses moyens, elle a atteint la limite de ses possibilités et il conclut nettement: «Vu la situation du Trésor fédéral, de notre balance commerciale, qui accuse le solde passif le plus élevé qu'on ait jamais vu, la diminution considérable des rentrées compensatrices constituées par le tourisme et les intérêts des capitaux placés à l'étranger, et enfin les menaces de régression des exportations, pour ne mentionner que quelques-uns des facteurs les plus importants, l'octroi de nouveaux crédits à l'étranger ne manquerait pas de conduire à l'inflation et de mettre en question la convertibilité du franc suisse.»

Il ne faut pas oublier non plus que la Confédération a des engagements totaux de 1 milliard 71 millions de francs en vertu des avances sur clearing dans la compensation des paiements avec l'Allemagne et de 231 millions au même titre avec l'Italie. Pour ce dernier poste nous avons en face de nous un pays actif et vivant, tandis qu'il n'en est pas de même avec l'Allemagne, où nos créances sont fortement compromises.

* **L'Almanach agricole de la Suisse romande (87e année — 1949)** que publie la Société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture vient de sortir de presse aux Editions Victor Attinger, à Neuchâtel. Cet almanach, d'une belle présentation, avec plusieurs illustrations, contient de nombreuses chroniques et articles du plus vif intérêt sur l'agriculture et la viticulture romande. On y trouve en particulier une suggestive dissertation sur «Les Caisses Raiffeisen» émanant de la Fédération neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché suisse de l'argent et des capitaux est toujours sous le signe de l'insécurité internationale. Il se trouve en quelque sorte à un tournant, à un stade d'attente. La préoccupation de chacun est de ne pas se lier et d'être prêt à toute éventualité. Ainsi les émissions publiques d'emprunts ne se font plus, depuis assez longtemps déjà, qu'à court ou moyen terme seulement. Les avoirs à vue de la Banque nationale sont assez conséquents encore, puisqu'ils totalisent 1400 millions de francs environ. Apparemment, ils témoignent ainsi d'un bon degré de liquidité. Mais il convient de ne pas oublier que dans ce montant sont compris, outre d'importants avoirs de la Confédération, des placements à vue élevés

de déposants étrangers (banques d'émission) qui préfèrent toujours le franc suisse au dollar américain. On ne saurait donc, sur le marché suisse, compter sur la totalité de ces avoirs à vue à notre banque d'émission. Il est intéressant de relever à cette occasion que les grandes banques, dont les affaires ont un caractère international, accusent une liquidité relativement élevée, alors que les établissements travaillant exclusivement avec la clientèle indigène souffrent d'une certaine pénurie de capitaux, les besoins de crédit étant toujours supérieurs aux nouveaux dépôts de fonds. Il est incontestable que l'esprit d'épargne individuel qui s'exprime par des dépôts en banque est en baisse dans notre pays. Ainsi, pour les neuf premiers mois de l'exercice de 1948, l'augmentation des capitaux d'épargne n'a été que de 92 millions de francs, alors qu'elle était de 176 millions pour la même période de l'exercice précédent.

Le rendement moyen des principaux emprunts de la Confédération se maintient autour de 3.4 % alors que le taux moyen des obligations bancaires est de 3.14 % pour les banques cantonales prépondérantes et de 3.12 % pour les grandes banques. Le problème du taux hypothécaire se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Ensuite de l'augmentation intervenue en cours d'année sur les taux des obligations et emprunts bancaires, une hausse générale à 3 ¾ % devient quasi inévitable. Nombre de banques ont déjà adopté à nouveau ce dernier taux, alors que d'autres (par exemple Fribourg et Valais pour la Suisse romande) ne l'ont jamais abandonné.

Cette hausse n'a rien d'alarmant et ne justifie nullement les cabales de certains milieux. En effet, il convient de ne pas oublier que la baisse du taux hypothécaire à 3 ¾ % était purement conjoncturelle; provoquée uniquement par l'extraordinaire pléthore de capitaux découlant de l'économie de guerre, elle ne pouvait être forcément que momentanée. Un taux de base hypothécaire de 3 ¾ % n'a rien d'excessif et ne fait que marquer une situation économique redevenue plus normale. Les établissements bancaires ne voient pas augmenter pour cela leur marge de gain. La reprise du taux hypothécaire de 3 ¾ % n'est qu'un acte de stabilisation. Les craintes d'une hausse plus accentuée ne sont certainement pas justifiées dans la conjoncture présente, les milieux dirigeants de l'économie et en particulier la Banque nationale ayant les possibili-

tés et les moyens de l'entraver au besoin. Il appartient naturellement aussi au public de soutenir la politique de stabilisation des pouvoirs publics et de lutter contre le renchérissement en déposant son épargne aux taux usuels dans les bons instituts de crédit en ne se laissant pas attirer par les taux surfaits qu'offrent à grands renforts de publicité certains établissements, douteux souvent, qui placent leurs intérêts personnels au-dessus de l'intérêt général.

* * *

Les Caisses Raiffeisen resteront fidèles à leur mission à l'avenir encore. Instituts complémentaires, elles ne peuvent prétendre traiter toutes les affaires de leur circonscription. D'une part, elles encourageront l'esprit de prévoyance individuelle en fournissant l'occasion de placer en toute sécurité et à des taux intéressants l'épargne locale. D'autre part, elles satisfairont avec prédilection les besoins de leurs fidèles sociétaires en crédits courants d'exploitation.

Une fois les comptes bouclés les deux Comités se réuniront en séance commune pour les adopter et pour fixer l'échelle des taux pour la nouvelle année. Cette tâche sera délicate, particulièrement importante cette année, vu l'évolution des taux qui est en cours. Les comités ne se départiront pas d'une politique réaliste et conséquente. En ce qui concerne les taux créanciers ils pourront se baser dans les grandes lignes sur l'échelle officielle suivante :

Obligations : 3 ¼ % à 3-5 ans de terme (exceptionnellement 3 ½ % à 5 ans au moins)

Carnets d'épargne : 2 ½ %

Compte courant : 1 ½ %.

Un budget bien étudié permettra sur cette base de fixer également les **taux débiteurs**. Normalement, le taux de 3 ¾ % déjà introduit en cours d'année pour les nouvelles affaires sera généralisé en 1949 et appliqué sans distinction à tous les prêts hypothécaires premier rang. 4—4 ¼ % sera envisagé ordinairement pour les prêts hypothécaires second rang avec garantie complémentaire et avances sur nantissement, et 4 ¼—4 ½ % pour les prêts sur cautions et engagement de bétail.

En tout état de cause on tiendra bien compte des possibilités effectives du bilan en conservant une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux et garantir un bénéfice normal de 1/3 à ½ % du bilan au minimum en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences

de la loi sur les banques. *Pour cela il conviendra d'admettre le principe que toute hausse des taux créanciers implique nécessairement une majoration équivalente des taux débiteurs.*

La question de la *liquidité* fera à l'avenir encore l'objet de la préoccupation constante des dirigeants.

Cette liquidité sera constituée par un avoir en comptes à vue ou à terme à la Caisse centrale de 10 % au moins de la somme de bilan. Cette réserve de disponibilités permettra à la Caisse de satisfaire avec aisance aux retraits des déposants dans le cadre des dispositions réglementaires. Par ailleurs, une bonne provision de capitaux est indiquée afin que la Caisse puisse largement répondre aux besoins courants de ses sociétaires en crédit d'exploitation et bien remplir ainsi sa mission. Le ralentissement qui s'accroît dans la formation de l'épargne individuelle incitera les dirigeants à être circonspects et prévoyants dans l'octroi des nouveaux crédits. Ils éviteront ainsi en particulier les grosses immobilisations hypothécaires à long terme.

A la Fédération neuchâteloise

La 10^e assemblée annuelle de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, le samedi 11 décembre 1948, au Buffet de la Gare de Neuchâtel, a connu un franc succès tant par la participation record que par l'enthousiasme qui s'y est manifesté. Les 27 sections du canton y étaient représentées par 72 délégués.

Sous l'habile et souple présidence de *M. Pierre Urfer*, vétérinaire à Fontainemelon, les affaires administratives furent rapidement liquidées : salut d'usage, approbation du procès-verbal de l'assemblée de 1947, lu par le secrétaire, *M. Guyot* (Boudevilliers), désignation de 2 scrutateurs, *MM. Dolder* (Thielle) et *Bourquin* (St-Sulpice), adoption des comptes présentés par le trésorier, *M. Perrenoud* (Les Petits-Ponts), et sur proposition de la section vérificatrice de Couvet. La cotisation de 1949 sera perçue sur la même base que celle de 1948 et la section du Pâquier vérifiera les comptes de 1948.

Pour donner un peu d'ampleur aux prochaines assises de la Fédération et dans le but évident de faire ressortir partout le beau développement du mouvement raiffeiseniste en terre neuchâteloise, il est décidé de convoquer successivement l'assemblée dans les différentes régions du canton. Celle de 1949 est

d'ores et déjà fixée au premier samedi de décembre à La Chaux-de-Fonds ; elle coïncidera avec un cours d'instruction pour dirigeants.

Comme il en a le secret, *M. Urfer* présente un rapport présidentiel de haute élévation de pensée. Nous en extrayons les passages caractéristiques. Rappelant le 10^e anniversaire de la fondation de la Fédération — c'était le 27 avril 1938 — et les mérites des pionniers, il relève :

« Que de ténacité et d'effort n'a-t-il pas fallu pour vaincre la méfiance et l'indécision de notre population campagnarde ! Ce n'est pas d'un jour à l'autre que l'on peut s'élever, par un élan d'esprit de collaboration, au-dessus des divisions de partis, de clans, d'églises même. Il faut du temps pour se convaincre de la justesse et de la beauté d'une cause !

Le paysan neuchâtelois est très individualiste ; il est doué d'un esprit critique fort développé ; aussi a-t-il eu quelque peine à saisir la grandeur de l'idée de Raiffeisen et à la faire sienne.

Aujourd'hui, cette idée généreuse a pénétré profondément en terre neuchâteloise, et cela malgré la sourde opposition, si regrettable, de notre Conseil d'Etat, qui voit dans nos Caisses une sérieuse concurrence pour la BCN ; malgré aussi l'indifférence de certains dirigeants de la classe agricole, dont la principale préoccupation paraît être plutôt de réclamer des subventions de l'Etat que de développer dans la classe paysanne l'esprit de coopération, le sens de la dignité du travail agricole. Ce sont pourtant là les facteurs primordiaux d'une saine économie. C'est donc aux Caisses Raiffeisen, et nous pouvons dire ceci avec fierté, qu'il appartient d'apporter dans nos campagnes cet esprit de collaboration si nécessaire à la sauvegarde de notre agriculture.

C'est à elles qu'il appartient de réveiller ou de stimuler l'esprit d'initiative dans chaque individu.

Que ceux d'entre nous, qui ont saisi l'idée de base du mouvement raiffeiseniste, s'efforcent de l'insuffler aux autres.

C'est de nos Caisses que l'exemple doit partir. Elles doivent éveiller, au dehors, la sympathie et l'intérêt, non seulement en procurant à leurs membres des avantages financiers, mais encore, et je dirai même surtout, des avantages d'ordre moral : savoir que nous sommes solidaires les uns des autres ; que l'épreuve qui atteint l'un de nous a indirectement des répercussions sur l'ensemble de la communauté ; que la vraie solidarité agit et n'est pas seulement un beau terme destiné aux discours patriotiques. Cet idéal est-il placé trop haut ? Je ne le pense pas et je crois que beaucoup de nos membres s'efforcent de s'en inspirer ».

Et le président proclame les résultats financiers des Caisses, excellents dans leur ensemble aussi bien que pour chacune en particulier. *La somme globale des bilans ascende à fin 1947 à 10.75 millions en progression de 1.75 million, soit de 19 % sur l'année précédente.* Forte de 1615 sociétaires, les 27 Caisses du canton avec leurs 5230 déposants ont constitué un volume de 7 millions d'épargne et de 2.25 millions de dé-

pôts en obligations. Une nouvelle Caisse s'est constituée à *Travers*.

Après avoir prodigué quelques sages conseils, d'utiles encouragements et rappelé les fastueuses cérémonies du Centenaire de la République neuchâteloise, *M. Urfer* se plaît à témoigner la vive reconnaissance des Raiffeisenistes du canton à l'Union suisse pour l'aide matérielle et morale apportée à la Fédération dans sa participation à l'exposition cantonale. Faisant l'éloge de l'effort personnel et soulignant la dignité du travail, il conclut :

« Si la classe paysanne a été jusqu'à présent la base solide sur laquelle le pays tout entier peut s'appuyer, c'est grâce à sa ténacité et à son esprit d'initiative personnel. Ne lui enlevons pas son mérite. Mais efforçons-nous de faire triompher ces facteurs qui viennent bien avant les facteurs matériels et sont l'essence même de la belle et saine tradition paysanne. Cette tradition, cet amour de la terre que les générations nous ont transmis et qui ont permis à l'homme de la campagne, malgré un labeur bien souvent écrasant, de rester un homme libre au milieu de ses terres si petites qu'elles soient, parmi ses bêtes si peu nombreuses qu'elles puissent être. Cet homme libre ne doit pas perdre de vue le côté lumineux de sa profession qui demeure, envers et contre tout, la plus noble et la plus reconfortante qui soit ».

Cette péroraison déclenche d'unanimes applaudissements. C'est le moment que choisit *M. Heuberger*, directeur de l'Union suisse, pour apporter le salut de la Centrale Raiffeisen et les félicitations toutes spéciales pour les succès enregistrés dans la Fédération à l'occasion de sa 10^e assemblée : dix ans de dévouement à la cause Raiffeisen. Les chiffres éloquentes proclamés sont dignes de procurer une légitime satisfaction à ceux qui en furent les artisans. Et pour marquer toute la sympathie des organes dirigeants de Saint-Gall à l'égard du mouvement raiffeiseniste neuchâtelois, *M. Heuberger* remet une gerbe de fleurs à celui qui en fut le pionnier.

Visiblement ému, le méritant *M. Urfer* remercie alors que la salle applaudit à ce geste délicat.

Une fois de plus, la question du placement des deniers pupillaires et des fonds communaux dans les Caisses Raiffeisen revient sur le tapis. *M. le président* expose la situation actuelle qui en est au point mort. Cependant la porte demeure toujours ouverte et les espoirs restent entiers. Il faut attendre le développement de la motion Sauser (caissier à la Brévine) au Grand Conseil. Selon les déclarations des députés Sauser et Bonjour qui interviennent énergiquement dans le débat, le Grand Conseil est moralement tenu de liquider toutes les af-

faïences en suspens sur son bureau avant de clore sa législature. Il y a donc lieu d'espérer que le problème soit traité avant les élections du printemps prochain.

M. le directeur Heuberger met en relief la confiance faite aux Caisses Raiffeisen dans les autres cantons et qui augmente leur prestige. Le canton de Neuchâtel sera bientôt le seul à refuser cet acte de justice en faisant preuve de méfiance alors que dans d'autres cantons on est en train d'élargir encore les possibilités de placements auprès de nos Caisses rurales de crédit. Et M. Heuberger cite le rapport d'un ancien conseiller d'Etat des Grisons qui déclarait dans ses conclusions que les Caisses Raiffeisen offrent la sécurité qu'une autorité peut exiger.

Après l'intervention énergique de nombreux orateurs qui ont manifesté vigoureusement leur mécontentement de voir cette question renvoyée aux calendes grecques, l'assemblée unanime se range derrière son Comité qui reviendra à charge auprès des autorités compétentes jusqu'à ce que satisfaction soit donnée à cette revendication légitime et que triomphe notre bon droit.

Une courte suspension de séance donne aux délégués le loisir de goûter la traditionnelle restauration arrosée du verre de l'amitié. Mais c'est encore l'heure du travail et l'ordre du jour appelle l'orientation de M. Heuberger, directeur, sur les deux importantes questions qui préoccupent actuellement tous les établissements financiers : Le marché de l'argent et les taux d'intérêts puis la liquidité.

Régis par l'évolution de la situation économique et politique, le marché de l'argent et les taux d'intérêts ne sont pas des éléments immuables mais des facteurs soumis à de nombreuses fluctuations. Force est donc, par nos dirigeants, de se tenir à la hauteur de leurs tâches en ne se laissant pas dépasser par les événements. L'Union suisse fait l'office de détecteur et transmet régulièrement le résultat de ses études et ses directives par l'intermédiaire du *Messenger*. Aux dirigeants de profiter de ce précieux service d'information et de documentation et d'en tirer une ligne de conduite. La période de pléthore des capitaux étant bien révolue, la loi de l'offre et de la demande occasionne actuellement une légère hausse des taux. Le taux de base hypothécaire premier rang a été fixé déjà au 3 1/4 % par la plupart des établissements de crédit foncier. Nos Caisses devront donc donner une solution au problème au début de 1949 en adaptant leurs taux à la situation nouvelle.

Le problème de la **liquidité** est certainement celui qui réclame le plus de prévoyance et de sagacité de la part des dirigeants. Il doit être résolu indépendamment par chacune de nos Caisses qui doivent s'efforcer de constituer, par leurs propres moyens, les disponibilités légales en limitant, s'il le

faut, l'octroi des prêts et crédits. La considération dont sont l'objet nos institutions financières est fonction de leur forte capacité de paiement qui leur donne toute liberté de mouvement et la facilité de répondre aux prestations courantes et leur assure ce bien le plus précieux, l'indépendance parfaite qu'il faut jalousement conserver pour pouvoir librement servir.

Brièvement, car l'heure s'avance, M. Froidevaux, reviseur de l'Union, fait part de quelques considérations générales suscitées par la revision des Caisses neuchâteloises. Il soulève quelques questions d'administration pratique, comptabilité, octroi de prêts et crédits, etc., dans l'esprit d'une Caisse rurale.

Une discussion générale s'ouvre alors et des directives sont encore données à l'auditoire qui a marqué, durant près de 4 heures, une attention soutenue et un vif intérêt pour la noble cause que défend le Raiffeisenisme.

En clôturant la séance, M. Urfer, président, se plaît à relever ce travail constructif. Il souligne que les Caisses neuchâteloises ont maintenant le vent en poupe. Elles jouissent d'une faveur particulière auprès de la population rurale. Une trentaine de communes du canton bénéficient de leurs services. L'action de ces petits groupements coopératifs nés de l'initiative privée répond aux besoins de nos communautés villageoises qui trouvent en eux le moyen efficace de conserver leur vie propre, leur existence toujours plus autonome. Fx.

Ne tirez pas trop la couverture

Lettre ouverte à un président.

Le désintéressement est une vertu qui exige une bonne dose d'héroïsme. Nous avons tous en nous les traces du penchant inné de l'égoïsme. Et l'égoïste cherche dans toutes les circonstances à tirer la couverture à lui, c'est-à-dire à profiter de sa situation, de sa fonction, de son influence ou de son autorité pour satisfaire des intérêts personnels. Une telle mentalité peut-elle avoir cours au sein de nos Conseils ? Bien sûr que non ! Cependant, nos dirigeants sont-ils, sans exception, à la hauteur de la tâche ? Font-ils tous abstraction d'avantages personnels au seul profit du bien de la communauté ? Ce serait être présomptueux que de vouloir l'affirmer. D'ailleurs, le Raiffeisenisme est une école des élites. En accomplissant leur mission, les dirigeants doivent se pénétrer de l'esprit des pionniers, s'efforcer de réaliser la conception des Raiffeisen et des Traber dont toute la littérature relève les exemples. A cette école, ils extirpent de leur cœur toute velléité de

profit, ils s'y perfectionnent et prennent goût à l'exercice d'une fonction qui ne doit être guidée que par l'amour du prochain.

Vous avez déjà pu vous en rendre compte, cher président. L'accomplissement de votre mandat vous a déjà ouvert de beaux horizons. Je sais que vous prenez votre tâche à cœur et que votre seul orgueil est de mettre votre dévouement au service de la collectivité. Vous cherchez à éviter les petits « travers », les caprices inhérents à la faiblesse humaine. Permettez-moi de vous y aider de ma modeste façon en vous ramenant à quelques cas concrets car rien ne vaut l'exemple de l'erreur pour l'éviter. Je vous en citerai trois pour cette fois.

* * *

C'est ici un comité composé en majeure partie d'agriculteurs. On a décidé de pratiquer le prêt sur engagement du bétail et obtenu la concession utile. On est parti, bien sûr, du sentiment généreux de venir en aide aux agriculteurs, de mettre à leur disposition un moyen de crédit facile, de pouvoir soi-même en bénéficier. Jusqu'ici, rien que de très licite. Mais où la question devient anormale, voire même anti-statutaire, c'est lorsqu'on apprend qu'il n'existe aucune assurance de bétail dans cette commune. De telles garanties par engagement du bétail — déjà fort aléatoires avec du bétail assuré — deviennent plus que précaires dans ce cas. Elles ne peuvent de toute façon pas être admises dans une association dont tous les membres sont solidairement responsables.

Consultés pour trouver une solution au problème, les agriculteurs de l'endroit — disons, ces Messieurs du Comité — ont répondu qu'ils n'étaient pas disposés à organiser l'assurance du bétail dans leur commune. Drôle de logique ! On veut profiter des avantages d'un procédé tout en refusant de s'acquiescer des obligations qu'il comporte. On veut jouir des bienfaits sans supporter les inconvénients.

Non, l'obstination de ces agriculteurs ne saurait être tolérée. On ne concevrait pas, par exemple, l'acceptation comme gage hypothécaire d'un bâtiment non assuré. Ça ne se serait jamais vu. Il ne saurait en être autrement du bétail donné en gage. La seule route à suivre est celle tracée par les statuts et le règlement en la matière. Ou bien le bétail est assuré et on reste dans l'esprit des statuts, ou bien il ne l'est pas et on doit renoncer catégoriquement à ce genre de crédit.

Mais comble d'illogisme ! Ces mêmes dirigeants agriculteurs avaient fixé le taux de 3 1/4 % pour ces prêts sur bétail non assuré. Ce taux privilégié était une prime en faveur des risques de pertes. Une telle politique personnelle des taux était plus qu'une anomalie, mais une injustice envers les débiteurs fournissant des garanties normales de valeur effective. En toute équité, les taux doivent être fixés en considération des risques que comporte chaque genre de crédit. C'était, dans le cas particulier, un peu trop tirer la couverture à soi...

* * *

Dans un autre grand village mi-agricole mi-industriel, l'élément paysan est en minorité au Comité de direction. Un patron, un employé et un ouvrier y font la pluie et le

beau temps. A l'occasion de gros investissements hypothécaires, les bâtiments locatifs ont pris le pas sur les domaines agricoles. On a donné la préférence aux crédits de construction. Les raisons ? « L'horlogerie marche à merveille, les ouvriers gagnent, les logements sont rares, les immeubles locatifs sont recherchés, tout va très fort, en tout cas beaucoup mieux que dans l'agriculture. Il faut donc profiter de la haute conjoncture et faire de bonnes affaires ». Et ces imprudents qui tirent la couverture à eux, auraient prétendu accorder des premiers rangs dépassant les 2/3 de la valeur vénale de bâtiments locatifs déjà surestimés alors que le banquier avisé ne dépasse jamais le 1/2 ou les 3/5 selon l'état d'entretien des immeubles et le 1/2 du devis pour les nouvelles bâtisses !

Nous crions ici : casse-cou ! Un tel manque de prévoyance et d'expérience n'est pas de mise dans une Caisse Raiffeisen dont les dirigeants doivent être doués de ce sens des réalités, de ce jugement sain qui font la supériorité de ceux qui vivent près de la terre. Ce ne sera pas toujours l'époque des vaches grasses. En pays horloger surtout, les bâtiments locatifs sont à la merci des crises, des brusques fluctuations. Ici plus qu'ailleurs, la sagesse est la mère des vertus. Il faut faire preuve de prudence et de modestie. Répétons même que les gros investissements hypothécaires sortent du cadre d'activité de nos Caisses rurales. Celles-ci doivent se confiner au domaine agricole, au crédit d'exploitation, activité facilement contrôlable, stable, socialement utile et à la portée de nos gens clairvoyants. Il n'est pas permis, pour satisfaire des sentiments personnels, de faire dévier la mission essentielle d'une institution locale de crédit mutuel créée selon l'esprit Raiffeisien.

Voici enfin un comité au sein duquel se rencontre une personnalité importante, disons la plus influente de la commune. Ce gros homme d'affaires fait valoir ses mérites comme pionnier et fondateur et voit en la Caisse locale l'instrument de ses désirs. Il use de son autorité pour obtenir le gros crédit qu'il convoite. La garantie est normale, mais le montant hors de proportion avec les possibilités du moment et même, de par sa nature, l'affaire n'est pas du domaine d'activité de la Caisse. Cependant, on n'a pas osé contrecarrer la volonté du gros monsieur. Résultat : toute la liquidité a été épuisée en un clin d'œil. La Caisse passe par une crise pénible et ne peut plus remplir sa vraie mission qui est de servir le petit crédit, de répartir judicieusement les disponibilités au service de la collectivité, au profit de tous les travailleurs méritants.

C'est trop tirer la couverture à soi que de dire : c'est moi qui ai mis la Caisse sur pied ; c'est mon affaire et j'ai le droit d'en obtenir ce dont j'ai besoin, de me servir le premier...

Ces exemples sont bien humains, cher président. Mais vous vous promettez certainement d'éviter de pareilles erreurs. Vous allez ramener toute votre activité à l'esprit des statuts. Repoussant tout sentiment égoïste ou intéressé, vous vous poserez, avant chaque décision, la question : Est-ce bien là ce qu'ont voulu les Raiffeisen et les Traber ?

Rappelez-vous, cher président, qu'un

Raiffeisien n'est pas un homme quelconque. Par amour du prochain, le bien commun sera votre seule passion.

Votre dévoué Fx.

Communications du Bureau de l'Union

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan 1948 doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard

A cette occasion l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés, et elle prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours, *toujours dans l'ordre de leur arrivée*. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler près de 880 comptes en un mois et demi à peine — nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes 2 ou 3 jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Appréciez-vous le « Messenger » ?

Comme par le passé, le *Messenger Raiffeisen* poursuivra inlassablement au cours de la nouvelle année encore, la tâche qui lui est assignée et qui consiste à vulgariser les idées de Raiffeisen, à renseigner chacun sur la marche de notre mouvement, à traiter librement les questions de tous ordres qui peuvent intéresser le crédit rural en général et nos coopératives de crédit en particulier. Son ambition est de devenir toujours plus le véritable organe, le lien qui attache, qui unit les membres de notre grande famille romande, de permettre que le Raiffeisienisme accomplisse de constants progrès, non seulement dans le domaine des chiffres et celui du perfectionnement technique, mais aussi et surtout dans les esprits et dans les cœurs.

Certes, le *Messenger* a conscience de sa faiblesse pour accomplir cette grande tâche. Ses moyens sont limités. Il se rend parfaitement compte qu'il pourrait être plus riche de présentation, plus animé et surtout plus élevé de contenu.

Il aimerait en particulier pouvoir donner plus d'espace à la présentation des faits et des études réalisées par d'autres qui puissent servir à enrichir l'expérience, à faire fermenter les idées, à ranimer constamment la flamme de l'action.

La Rédaction a pleine conscience de tout cela. C'est pourquoi elle sollicite aujourd'hui de ses lecteurs et des Caisses affiliées de lui communiquer leurs jugements, leurs critiques, leurs suggestions concernant le journal. Elle aimerait qu'on lui dise en quoi on pourrait innover, quelles matières on pourrait étendre, introduire, ce qui serait susceptible de rendre le *Messenger* encore plus intéressant, plus utile, surtout plus ou moins... lu. Que l'on donne des avis sans fard, des jugements sincères. Nous espérons recevoir de nombreuses suggestions auxquelles nous serons heureux de donner suite dans le cadre des possibilités de réalisation. Par leur participation à cette enquête nos lecteurs nous rendront un précieux service et nous leur exprimons d'avance nos sincères remerciements.

**La Rédaction du
Messenger Raiffeisen.**

Service des abonnements au « MESSAGER »

Différents motifs d'ordre technique nous obligent à procéder à un tirage très limité de chaque numéro.

Nous n'avons de ce fait, chaque fois, que quelques exemplaires supplémentaires à disposition. En conséquence, les Caisses qui désirent abonner de nouveaux sociétaires sont priées de le faire au début de l'année. Pour le numéro de janvier nous avons env. 150 exemplaires supplémentaires qui nous permettront de servir les nouveaux abonnés au fur et à mesure des inscriptions, jusqu'à épuisement du stock.

Nous prions donc les Caisses qui auraient l'intention d'apporter des mutations à leur liste d'abonnés de le faire pour le 30 janvier au plus tard.

Mot de la fin

Une femme tendre.

Une dame présente au guichet d'une banque un chèque de 3000 francs :

— J'ai prié mon mari, actuellement en voyage, de m'envoyer de l'argent et j'ai reçu ce papier.

— Bien, madame, on va vous remettre 3000 francs, mais il faut auparavant endosser le chèque.

— Endosser ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Vous n'avez qu'à signer au dos du chèque.

La dame s'exécute et tend le chèque. Au dos, l'employé lit ces mots : « Merci. Ton épouse toujours tendrement affectonnée. Emilie ».

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de
l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Anno nuovo!

Ancora uno se ne è andato! Così, alla buona, si accompagna anche l'ultimo foglio del vecchio calendario all'ultima dimora... al caminetto.

Cosa ci riserberà l'anno nuovo? Cosa vorrà regalarci questo 1949 nascente fra i rumori più disparati ed accompagnato da polemiche allarmanti?

Una risposta sicura non è possibile trovarla. Si finisce per sollevare le spalle con una smorfia e si allontanano così questi dubbi.

Auguri, tanti auguri di ogni bene!

Ed allora si riprende a sorridere, a ricordare qualche grato istante del recente passato. Le vicende più belle balzano alla memoria, colorite, vivaci e coronate da un'aureola magnifica, ancora più bella di quanto non fosse stata la loro realtà.

Eppure fu così. Passarono invero quasi inosservate. La lotta continua per il pane quotidiano, il turbinoso correre al lavoro, l'ansia del domani, non lasciarono campo a commenti per gli avvenimenti giornalieri.

A nulla si badava. In questi giorni in cui l'anno nuovo ci appare pieno di punti d'interrogazione, ci si accorge che forse tutto quanto ci sembrò così nero, meritava sovente uno sguardo più benigno, magari anche qualche manifestazione di affetto.

L'anno decorso fu nuovamente favorevole per l'ulteriore sviluppo del nostro movimento nazionale.

25 nuove Casse rurali — ripartite in nove Cantoni — hanno portato a 880 le nostre affiliate disseminate nelle più svariate regioni del nostro paese. Anche il Ticino ha saputo assicurarsi nuovi sviluppi. Montecarasso, Vezia e Canobbio hanno allungato la collana delle istituzioni ticinesi a 14; Arvigo la seconda nel Grigioni italiano ha «rotto» il ghiaccio» nella ridente Val Calanca.

I conti annuali non sono ancora redatti; posso però dichiarare che nuovi importanti successi saranno segnalati su tutta la linea. Il movimento raiffeisenista svizzero e ticinese sono ormai in azione, a tutto vapore.

Il ritmo ascensorio non tende a rallentare! Fiduciosi guardiamo quindi lo spuntare di quest'anno novello che vedrà sicuramente un ulteriore sbalzo in avanti. Nuove mete saranno raggiunte; nuovi comuni rurali faranno propria l'idea di Raiffeisen.

Con la speranza in cuore e sicuri nella stretta collaborazione di tutti i miei

cari raiffeisenisti guardo quindi con serenità ed ottimismo il nascere di questo 1949.

Che torni gradito e favorevole anche alle vostre famiglie, ai vostri comuni, in una parola alla nostra cara Patria!

Dir. Heuberger.

Espressioni che sono sempre di attualità

Giovanni Evangelista Traber, fondatore del movimento raiffeisenista elvetico, in occasione del 25mo anniversario della fondazione dell'Unione pronunciò un discorso, un vero testamento politico.

Dopo aver considerato i principi fondamentali del movimento raiffeisenista, concludeva con le seguenti parole:

«In fine mi sia permesso di ricordare che Raiffeisen ha costruito tutto il suo sistema sul terreno della *più rigida neutralità*».

Non si potrà mai essere sufficientemente guardinghi per evitare facilmente ogni controversia di carattere politico; il lasciarsi trascinare in simili contese costituirebbe però il nucleo della scissione, della discordia e della sfiducia.

Non sarà mai eccessivamente raccomandato ai nostri dirigenti d'evitare ogni vincolo nei confronti di qualsiasi associazione, ogni protezione, da parte di una eventuale organizzazione interessata in questioni politiche.

La politica, come noto, assume colore e forme differenti a seconda dell'ideologia che difende; in queste concezioni il nostro paese è purtroppo ancora lontano dall'unione.

I differenti partiti ed ideologie sono rappresentati nella nostra Unione.

L'eterno comandamento dell'amore del prossimo, proibisce di disprezzare, di ferire o di perseguire chiunque sia, perché di convinzione politica o sentimenti religiosi diversi, o perché appartenente ad un partito differente, qualora agisse onestamente e coscienziosamente.

Fin'ora tutto proseguì in un modo ideale. E ciò non muterà nemmeno per l'avvenire se l'organizzazione Raiffeisen, restando lontana da ogni discussione politica o religiosa, mirerà costantemente ed esclusivamente al suo scopo primordiale che è quello di aiutare, consolidare ed innalzare economicamente, ed in via indiretta anche moralmente la situazione generale della classe media.

Questo aiuto favorirà sicuramente an-

che il progresso morale e culturale del nostro popolo.

La nostra organizzazione raiffeisenista non è sempre vista ovunque di buon occhio, e ciò talora persino anche dallo Stato, come lo dimostra la nostra lunga esperienza.

Questa opposizione non saprà però fermare il nostro sviluppo.

Esistono infatti solo due nemici che potrebbero fatalmente ostacolare la nostra ascesa e rovinare magari anche quanto faticosamente venne costruito, e precisamente:

- 1) *il suicidio*, se la nostra organizzazione si allontanasse dai nobili principi fondamentali di Raiffeisen, basati sulla legge eterna dell'amore del prossimo;
- 2) *la forza brutale*, qualora anche noi dovessimo subire la potenza di certe ideologie che distruggono ogni diritto ed ogni iniziativa privata.

Sfogliando la guida

Art. 19. «*Ammortamenti regolari devono essere fissati in anticipo per ogni prestito*».

Questa disposizione potrebbe apparire talvolta assai rigida. La caratteristica della Cassa rurale — vale a dire la valorizzazione della personalità — non può ammettere che un debitore si limiti al regolare pagamento dei soli interessi.

«Chi paga i propri debiti s'arricchisce» è il motto saggio e che deve prevalere in ogni occasione.

Sarebbe forse logico che un debitore che avesse ricevuto dalla Cassa una somma, per esempio di 20.000.— franchi, per l'acquisto di terreno, dietro costituzione di ipoteca, si limitasse a pagare i soli interessi, lasciando poi ai futuri eredi il non facile onere di rimborsare il capitale?

D'altro canto gli ammortamenti non possono venir stabiliti in base ad una norma eccessivamente rigida. Non si può quindi pretendere un rimborso annualmente limitato al solo 2-3%; talvolta non basta nemmeno il 10%.

In quale situazione verrebbe per esempio a trovarsi un contadino con un prestito di Fr. 5000.— per l'acquisto di due bovine, se avesse convenuto un ammortamento annuo del 10%, quota che a tutta prima potrebbe sembrare magari eccessiva?

Dopo cinque anni costui avrebbe ancora un debito di Fr. 2500.—. Ma le due bovine dove saranno già andate a finire... nel frattempo?

Sviluppo?

La cassa forestale dell'Alpa ha pubblicato il rapporto annuale sul II esercizio di attività. La somma di bilancio ammonta a Fr. 106,032.45. L'eccedenza dei versamenti sui libretti di deposito fu di Fr. 4565.40; il totale dei depositi ammonta a Fr. 46,586.40. Le quote sottoscritte sono 175.

(N.d.R.: la cassa estende la sua attività su tutto il territorio del cantone e gode dell'appoggio delle autorità locali agricole e politiche!)